



Assemblée générale

Distr. limitée
23 mai 2024
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-septième session

Vienne, 19-28 juin 2024

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Espace et développement durable

Rapport de la Conférence ONU/Portugal sur la gestion et la viabilité des activités spatiales

(Lisbonne, 14 et 15 mai 2024)

I. Introduction

1. Depuis l'avènement des activités spatiales, l'humanité est de plus en plus dépendante des techniques spatiales. Reconnaisant ce fait, l'Assemblée générale a créé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 1958. Aujourd'hui, nous ne pouvons imaginer vivre sans utiliser des données et des informations d'origine spatiale.

2. Compte tenu de la singularité de son mandat et de la place centrale qu'il occupe dans la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace et la gouvernance mondiale des activités spatiales, conformément au droit international applicable, le Comité a joué un rôle essentiel dans l'organisation des trois premières conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui se sont tenues en 1968, 1982 et 1999.

3. L'Assemblée générale, dans sa résolution [73/6](#) du 26 octobre 2018, a noté avec satisfaction qu'à l'issue des préparatifs du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) et du débat de haut niveau organisé à cette occasion, étaient parus des documents décrivant un projet global, sans exclusive et stratégique, de renforcement de la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, l'espace a été reconnu comme un moteur et un contributeur majeur à la réalisation des objectifs de développement durable au profit de tous les pays. Pour donner suite à UNISPACE+50, l'Assemblée générale a adopté la résolution [76/3](#), intitulée « Le programme "Espace 2030" : l'espace comme moteur du développement durable ». Structuré autour des quatre piliers que sont l'économie spatiale, la société spatiale,

* [A/AC.105/L.337](#).



l'accessibilité à l'espace et la diplomatie spatiale, le programme « Espace 2030 » pose les objectifs généraux suivants :

1. Accroître les avantages économiques tirés de l'espace et renforcer le rôle de moteur essentiel du développement durable que joue le secteur spatial ;
2. Tirer parti des possibilités qu'offrent les activités spatiales pour résoudre des difficultés de la vie quotidienne et mettre à profit les innovations du secteur spatial pour améliorer la qualité de la vie ;
3. Améliorer l'accès à l'espace pour tous et veiller à ce que tous les pays puissent bénéficier des avantages socioéconomiques tirés des applications des sciences et techniques spatiales et des données, informations et produits d'origine spatiale, afin de concourir à la réalisation des objectifs de développement durable ;
4. Établir des partenariats et renforcer la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace et de la gouvernance mondiale des activités spatiales.

4. Ces objectifs généraux, en particulier les objectifs 1 et 4, soulignent l'importance de la viabilité à long terme des activités spatiales, en raison de son importance pour les projets spatiaux, qu'ils soient en cours ou à venir. Les Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, annexe II), adoptées en 2019, constituent un recueil de mesures et d'engagements internationalement reconnus visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales, en mettant particulièrement l'accent sur la sûreté des opérations spatiales.

II. Contexte et objectifs

5. Le Bureau des affaires spatiales et l'Agence spatiale portugaise, au nom du gouvernement du Portugal, ont coorganisé la Conférence ONU/Portugal sur la gestion et la viabilité des activités spatiales, qui s'est tenue à Lisbonne les 14 et 15 mai 2024. La Conférence a débouché sur le document final intitulé « Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique », qui figure en annexe au présent rapport.

6. À l'occasion du soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/1, intitulée « Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies », dans laquelle les États Membres ont prié le Secrétaire général de présenter des recommandations visant à relever les défis actuels et futurs. Dans cette déclaration, les gouvernements ont appelé à un multilatéralisme revitalisé et se sont engagés à collaborer avec leurs partenaires pour renforcer la gouvernance mondiale au nom de l'avenir commun des générations actuelles et futures.

7. En réponse à cet appel, le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « Notre programme commun » (A/75/982), a accordé une attention particulière à la gouvernance des activités spatiales. L'importance du secteur spatial y est soulignée et l'engagement pris par les États Membres, dans la résolution susmentionnée, de promouvoir la paix et de prévenir les conflits (voir A/75/982, par. 90 et 91) y est reprise. Le Secrétaire général y a déclaré ce qui suit :

Il faut se doter d'une combinaison de normes contraignantes et non contraignantes, en s'appuyant sur les cadres existants et en faisant appel à tout l'éventail des acteurs qui participent désormais à l'exploration et à l'utilisation de l'espace. Des mesures pourraient être prises sans attendre, notamment le développement d'un régime mondial de coordination du trafic spatial et l'élaboration de nouveaux instruments visant à empêcher l'armement de l'espace. À cette fin, on pourrait envisager un dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique dans le cadre d'un Sommet de l'avenir réunissant les gouvernements et les autres principaux acteurs de l'espace. Ce dialogue pourrait

permettre la conclusion d'un accord politique de haut niveau sur l'utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique et être l'occasion de s'orienter vers un régime mondial de coordination du trafic spatial et de convenir de principes pour la future gouvernance des activités spatiales.

8. Conformément à la recommandation du Secrétaire général, le Sommet de l'avenir devrait être précédé de manifestations et de consultations préparatoires qui constitueraient l'un des volets de haut niveau préalables au dialogue multipartite sur le Sommet sur l'espace extra-atmosphérique.

9. En 2022, l'Assemblée générale a adopté la résolution [76/307](#), intitulée « Modalités du Sommet de l'avenir », dans laquelle elle a encouragé les parties prenantes et les États Membres à participer activement au processus préparatoire du Sommet. Le Sommet réunira des chefs d'État et des ministres qui adopteront un document final intitulé « Un Pacte pour l'avenir » afin de consolider les accords collectifs et d'exprimer la solidarité de la communauté internationale à l'égard des générations actuelles et futures ; et l'on espère que la viabilité des activités spatiales y sera abordée.

10. Il serait utile d'inclure l'examen des questions liées à l'espace dans le processus préparatoire, lequel devrait rassembler les parties prenantes concernées pour qu'elles puissent débattre et donner des idées et des propositions pour le Sommet, l'objectif étant que les avantages de l'espace soient accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs possible dans tous les pays du monde, sur le long terme et de manière durable.

11. Dans sa résolution [76/307](#), l'Assemblée générale a décidé que le Sommet de l'avenir se tiendrait les 22 et 23 septembre 2024, à New York, et qu'il serait précédé d'une réunion ministérielle préparatoire.

12. Afin d'assurer une bonne coordination entre le Sommet de l'avenir et le forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable), le Sommet sur les objectifs de développement durable s'est tenu les 18 et 19 septembre 2023. Il a été suivi, le 20 septembre 2023, par le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. La réunion ministérielle préparatoire du Sommet de l'avenir s'est tenue le 21 septembre 2023.

13. Dans le prolongement de son rapport intitulé « Notre programme commun » et en préparation du Sommet de l'avenir de 2024, le Secrétaire général a publié une série de notes d'orientation afin d'approfondir les analyses et les recommandations contenues dans le rapport. En mai 2023, il a publié la note d'orientation n° 7, intitulée « Pour l'humanité tout entière – l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique », dans laquelle il a présenté en détail ses propositions aux États Membres. La note d'orientation contient un examen des mutations extraordinaires qui se produisent dans l'espace extra-atmosphérique et une évaluation de leurs effets sur la durabilité, la sûreté et la sécurité de la gouvernance actuelle et future. La note contient également un aperçu des principales tendances qui ont des incidences sur la viabilité des activités spatiales de l'espace et les effets bénéfiques que ces tendances pourraient avoir sur la réalisation des objectifs de développement durable. Elle présente en outre les principales tendances qui influent sur la sécurité des activités spatiales et les risques pour l'humanité qui pourraient se matérialiser si ces défis n'étaient pas relevés. Enfin, elle renferme un ensemble pratique de recommandations de gouvernance permettant de maximiser les possibilités offertes par l'espace tout en réduisant autant que faire se peut les risques à court et à long termes.

14. L'Organisation des Nations Unies promeut le dialogue multilatéral, la coopération et l'ouverture à tous et à toutes. Depuis les années 1950, elle a tiré parti de son rôle fédérateur pour réunir les États Membres afin qu'ils débattent des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Par l'intermédiaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, des expertes et experts du domaine de la diplomatie et de celui des sciences ont contribué à l'élaboration d'un

accord sur cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et sur d'autres instruments. Dans sa note d'orientation, le Secrétaire général a reconnu que le Comité et ses deux sous-comités étaient activement engagés dans plusieurs domaines pour favoriser la sûreté et la durabilité des activités spatiales. Il a également souligné que des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour soutenir le Comité dans son rôle de gouvernance.

15. Comme le traitement de ces questions relève avant tout de la prérogative des États Membres, le processus de suivi de « Notre programme commun » et le Sommet de l'avenir constituent à eux deux une instance de choix pour dialoguer sur ces questions essentielles.

16. Dans ce contexte, l'Agence spatiale portugaise a proposé d'organiser, en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales, une série de manifestations destinées à contribuer à l'établissement de la feuille de route du Sommet de l'avenir, y compris la Conférence ONU/Portugal sur la gestion et la viabilité des activités spatiales.

17. L'objectif de la Conférence, qui fait partie intégrante du débat de haut niveau sur le dialogue sur l'espace extra-atmosphérique, était de fournir des contributions susceptibles d'éclairer les débats qui se tiendraient pendant le Sommet de l'avenir. Pour y parvenir, une série de manifestations préparatoires ont été organisées afin de consulter les États Membres dans le cadre d'un effort collaboratif et multipartite.

18. La Conférence a permis aux membres de la communauté spatiale de débattre des activités actuelles et futures, en mettant l'accent sur le Sommet de l'avenir de 2024.

19. La Conférence a été précédée de deux colloques préparatoires tenus en ligne. Le premier, qui était consacré aux questions techniques liées à la viabilité des activités spatiales, s'est tenu du 27 au 29 novembre 2023 (voir A/AC.105/C.1/2024/CRP.34). Le deuxième, qui comprenait des sessions sur les aspects politiques et juridiques des activités spatiales viables, s'est tenu du 11 au 15 mars 2024 (voir A/AC.105/C.2/2024/CRP.33). Ces colloques préparatoires ont posé les bases de la conférence finale tenue en personne à Lisbonne, et au cours de laquelle ont été abordés les thèmes examinés pendant les colloques en ligne, ainsi que la gouvernance des activités spatiales.

20. On trouvera dans le présent rapport une description du contexte, des objectifs et du programme de la Conférence. De plus amples informations sur la Conférence et les colloques préparatoires peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.unportugal.ptspace.pt. Tous les enregistrements des sessions, y compris ceux des colloques préparatoires, sont disponibles sur le site Web de la conférence ou sur YouTube.

III. Participation

21. La Conférence a rassemblé des participantes et participants appartenant à des organisations et institutions nationales, régionales et internationales des secteurs public et privé, y compris des responsables d'organismes publics, des hautes et hauts fonctionnaires d'organismes régionaux et internationaux, des représentantes, représentants, expertes et experts d'organismes des Nations Unies, des expertes et experts appartenant à la communauté spatiale et au monde universitaire, des responsables, des expertes et experts de centres internationaux d'excellence, des chercheurs et chercheuses s'intéressant aux techniques spatiales, des représentantes et représentants du secteur privé actifs ou non dans le domaine spatial et des personnalités de la société civile.

22. Au total, 260 personnes (38,17 % de femmes et 61,83 % d'hommes) ont participé à la Conférence.

23. Des représentantes et représentants des 54 États Membres suivants s'étaient inscrits pour participer : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada,

Chine, Colombie, Costa Rica, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Luxembourg, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Portugal, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Tchéquie. Parmi ces représentantes et représentants, 38 étaient présents le deuxième jour et 33 ont fait des déclarations.

IV. Programme

24. La séance d'ouverture de la Conférence a été suivie de débats approfondis sur la gestion du trafic spatial et la durabilité de l'espace. Au cours des sessions suivantes, les participantes et participants ont examiné des sujets fondamentaux, tels que les débris spatiaux et les ressources spatiales, en mettant en avant les défis et les opportunités existant dans ces domaines. Une attention particulière a été accordée au rôle de la jeunesse et de la société civile dans la gouvernance de l'espace, et l'importance d'un engagement sans exclusive et multipartite a été soulignée.

25. La deuxième journée a été marquée par une cérémonie d'ouverture et des discours liminaires, qui ont préparé le terrain pour la présentation de la Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique. Des représentantes et représentants des États Membres ont ensuite pris la parole pour faire part de leurs points de vue et de leurs engagements en faveur d'une gouvernance durable de l'espace. Le programme s'est conclu par une session consacrée aux prochaines étapes jusqu'au Sommet de l'avenir, et la Conférence s'est terminée par une cérémonie de clôture au cours de laquelle les participantes et participants ont exprimé collectivement leur détermination à promouvoir l'utilisation durable et pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

26. Au cours de la Conférence, des interventions ont également été faites par le Secrétaire général adjoint aux politiques, Guy Ryder, et par la représentante de l'Allemagne, en tant que cofacilitatrice du Pacte pour l'avenir.

V. Résumé des tables rondes

A. Ouverture de la session

27. À la séance d'ouverture, des orateurs et oratrices ont souligné le rôle indispensable joué par les techniques spatiales dans les services mondiaux essentiels tels que les communications, la navigation, les prévisions météorologiques, l'accès à Internet et les soins de santé. La difficulté majeure que représentaient la gestion et le développement d'activités spatiales viables, qui ne pouvaient se faire sans une action collective mondiale, a été mise en exergue.

28. La modératrice a salué le rôle visionnaire joué par le Secrétaire général grâce à qui le débat mondial sur l'espace avançait. Elle a noté que la Conférence, soutenant cette vision, visait à faciliter des débats animés, l'échange d'idées et la collaboration sur des stratégies à l'appui d'activités spatiales durables, et à examiner des sujets tels que la réduction des débris orbitaux, l'utilisation des ressources spatiales et la coordination du trafic spatial. Une gouvernance multilatérale efficace était essentielle pour que les données et les services spatiaux soutiennent la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que pour celle du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

29. Il a été souligné que la Conférence était l'aboutissement d'efforts considérables déployés depuis 2021 et qu'elle visait à assurer le caractère viable et inclusif des activités spatiales. Elle favorisait un dialogue multipartite entre les chercheurs et chercheuses, le secteur d'activité, les divers organismes, les décideurs politiques et la société civile. Deux colloques virtuels axés sur les aspects techniques et

politiques avaient bénéficié de la participation de plus de 80 orateurs et oratrices de 22 pays, et les débats avaient débouché sur des orientations pour les activités spatiales futures et les rapports établis dans le cadre des sous-comités du Comité.

30. Il a été noté qu'il ne pourrait y avoir de développement durable sans progrès en matière de gouvernance de l'espace extra-atmosphérique. Le projet exposé dans « Notre programme commun » garantissait la contribution du secteur spatial au développement durable. La Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique visait à résumer les conclusions des colloques et les débats tenus pendant la Conférence.

31. On a souligné l'importance de tenir des débats constructifs pour façonner l'avenir de la gouvernance spatiale, et réitéré celle de favoriser la coopération internationale, d'impliquer diverses parties prenantes et de garantir une gouvernance spatiale efficace. Un leadership et un dévouement collectifs étaient essentiels pour garantir la viabilité de l'environnement spatial pour tous et toutes et, à cet égard, on a insisté sur le rôle de la collaboration et de la responsabilité partagée en vue de préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que domaine de paix, de découverte et d'héritage de l'humanité.

B. Gestion du trafic spatial et viabilité de l'espace

32. Au cours de la session consacrée à la gestion du trafic spatial et à la viabilité de l'espace, l'accent a été mis sur les difficultés posées par la prévention des collisions, la gestion des débris spatiaux et les incidences sur les opérations commerciales. On a également mis l'accent sur l'importance de la conception de nouveaux satellites dotés de mécanismes de désorbitation rapide afin d'assurer la viabilité de l'espace. Les possibilités de gestion du trafic spatial, telles que les partenariats pour la fabrication des capteurs de suivi des débris, et les réductions potentielles des primes d'assurance comme résultat de l'amélioration des pratiques, ont été examinées.

33. La fragmentation du paysage réglementaire et la nécessité de disposer de normes applicables aux mécanismes d'échange d'informations et à la coordination entre les opérateurs ont été soulignées. On a insisté sur l'importance de fournir des services d'évaluation des conjonctions fondés sur des données opérationnelles validées, de même que sur celle des systèmes normalisés de gestion du trafic spatial, de l'interopérabilité et du partage des données entre les différents opérateurs, tant publics que privés. L'exploitation des mécanismes de partage des données existants entre les opérateurs publics et privés a été citée comme un moyen précieux de mettre en œuvre spécifiquement les lignes directrices B1 à B4 des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Les États Membres ont été encouragés à soutenir les initiatives dans ce domaine et à faciliter une stratégie de type « système de systèmes » entre tous les mécanismes existants pour une plus grande sécurité des opérations spatiales.

34. La nécessité d'une meilleure observabilité du milieu spatial, en particulier en ce qui concerne les petits objets qui présentaient de gros risques pour les satellites, a été notée. Les efforts visant à cartographier le milieu spatial à l'aide de satellites équipés de capteurs spatiaux ont été décrits, et des orateurs et oratrices ont plaidé en faveur de la transparence et du partage des données en temps réel afin d'améliorer les opérations spatiales et d'éviter tout conflit.

35. La question de l'éducation du public et de sa participation aux efforts visant à garantir la viabilité de l'espace, en mettant l'accent sur la transparence et le partage des données pour sensibiliser et obtenir un soutien, a été examinée. La complexité du partage des données entre les opérateurs et la nécessité de se doter de systèmes normalisés ont été soulignées. On a également débattu de la coopération entre les secteurs civil, gouvernemental et militaire dans la gestion du trafic spatial. Il a été dit que les limites entre les utilisations militaires et civiles des biens spatiaux étaient floues, raison pour laquelle il fallait veiller à la transparence et à la coopération entre

les opérateurs pour éviter les conflits et s'assurer que l'espace extra-atmosphérique était utilisé en toute sécurité.

36. Les thèmes suivants ont été proposés pour le Sommet de l'avenir : un accord sur un niveau minimum de réglementation au niveau des Nations Unies, une compréhension commune de la durabilité de l'espace et de sa mise en œuvre, et l'importance de forums multipartites, multilatéraux et interdisciplinaires pour faire progresser la durabilité de l'espace. L'accent a également été mis sur la suppression des obstacles artificiels empêchant l'entrée sur les marchés réglementés et sur la garantie d'une concurrence loyale. Des participantes et participants ont plaidé en faveur d'un dialogue et d'une collaboration au niveau international en vue d'échanger des informations et de traiter collectivement les grandes questions spatiales.

37. La séance s'est conclue par un appel à un dialogue efficace entre les acteurs de l'espace, et les participantes et participants ont souligné le rôle crucial de l'ONU dans la promotion de la coopération multilatérale, le renforcement des capacités et la mise en œuvre de réglementations appropriées. L'importance d'aborder la durabilité de l'espace comme une responsabilité collective, en mettant l'accent sur l'utilisation durable de l'espace pour les générations futures, a été soulignée.

C. Débris spatiaux

38. La prolifération des débris spatiaux a été qualifiée de menace importante pour l'environnement orbital. Les débats ont porté sur les types de débris spatiaux, leur retrait actif, l'entretien en orbite et la réduction des débris. Le rôle essentiel des satellites pour la société et les risques posés par le nombre croissant de débris ont été mis en évidence.

39. La surveillance et le suivi ont été identifiés comme des éléments fondamentaux d'une utilisation sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique. L'accent a été mis sur le partage de données complètes et sur l'amélioration du suivi et du recensement des objets spatiaux.

40. Un effort mondial de suivi des débris spatiaux et de renforcement des capacités internationales de suivi, de prévision et de normalisation des objets a été préconisé. L'augmentation des activités commerciales de surveillance de l'espace et l'intégration de ces activités avec les efforts gouvernementaux ont été reconnues comme nécessaires.

41. Pour des intervenantes et intervenants, il convenait avant tout de prévenir la création de nouveaux débris. L'amélioration de la gestion de la fin de vie des satellites, l'élimination des déchets après les missions et le retrait actif des débris ont été soulignés comme des mesures cruciales.

42. Des participantes et participants ont appelé à une augmentation des investissements dans les technologies telles que celles utilisées pour le retrait actif des débris et l'entretien en orbite, et reconnu le besoin urgent de mettre au point des solutions de retrait actif des débris et des règlements d'application. Les difficultés posées par le développement technologique et la nécessité de démontrer les capacités en orbite ont été reconnues.

43. Il a été suggéré de s'orienter vers une économie spatiale circulaire, en mettant l'accent sur la prolongation de la durée de vie, le ravitaillement en carburant, la remise à neuf, l'assemblage, la fabrication et le recyclage des satellites. Des mesures globales, y compris l'enlèvement et le suivi des débris, ont été jugées nécessaires.

44. Un cadre réglementaire harmonisé pour l'atténuation, l'élimination et l'enlèvement des débris a été demandé. L'importance de la coordination internationale et le rôle de l'Organisation des Nations Unies et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour assurer le respect des lignes directrices ont été soulignés.

45. On a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts nationaux et internationaux visant à mettre en œuvre des mesures de réduction des débris spatiaux. Les progrès réalisés en matière de durabilité de l'espace et l'importance d'intégrer ces efforts de réduction dans les futurs cadres politiques ont été reconnus.

46. Les intervenantes et intervenants ont échangé leurs vues sur les difficultés techniques, politiques et économiques rencontrées dans la gestion des débris spatiaux, soulignant la nécessité d'une collaboration internationale, du développement de nouvelles technologies et de la mise en œuvre de pratiques durables dans les opérations spatiales.

47. La session s'est conclue par un appel à des approches globales, collaboratives et pragmatiques aux fins de garantir une utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique pour les générations futures.

48. Les participantes et participants ont mis en avant les difficultés posées par la gestion des débris spatiaux et les conséquences sur les opérations commerciales. On a également mis l'accent sur la nécessité de concevoir de nouveaux satellites dotés de mécanismes de désorbitation rapide afin d'assurer la durabilité de l'espace. La fragmentation du paysage réglementaire et la nécessité de disposer de normes applicables aux mécanismes d'échange d'informations et à la coordination entre les opérateurs ont également été soulignées, de même que l'importance de mener des opérations spatiales de manière coopérative et transparente afin de garantir la sécurité et la durabilité du milieu spatial.

D. Ressources spatiales

49. Pendant la session sur les ressources spatiales, les participantes et participants ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'absence de cadre international régissant l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales. Ils ont encouragé l'élaboration d'un cadre global, comprenant des éléments contraignants et non contraignants, afin de garantir la durabilité des activités relatives aux ressources spatiales.

50. Les textes issus des colloques préparatoires ont mis en évidence la nécessité de disposer d'un cadre réglementaire pour régir l'utilisation des ressources *in situ*, et trois principaux types de ressources spatiales ont été identifiés : a) les sites spéciaux (par exemple, les pôles lunaires) ; b) l'énergie solaire ; c) les matériaux planétaires (par exemple, l'oxygène). L'utilisation de ces ressources pourrait améliorer les activités humaines sur les corps célestes en réduisant la masse et le coût des missions et en accroissant la sécurité des équipages.

51. Les participantes et participants ont défini les quatre étapes de l'utilisation des ressources *in situ* : a) le développement ; b) la prospection ; c) la mise à l'essai et la validation ; d) la mise en œuvre – cette utilisation étant axée sur la production d'eau, d'oxygène et de propergol, ainsi que sur des objectifs à long terme tels que la fabrication.

52. Les aspects technologiques de l'extraction de ressources telles que l'extraction d'oxygène des roches lunaires ont été examinés, et il a été noté que les évaluations des besoins du site devaient prendre en compte la disponibilité de l'énergie, ainsi que les traits caractéristiques de terrain autres que la seule disponibilité des ressources.

53. Des participantes et participants ont fait référence au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes, notant qu'il y avait des insuffisances dans la prise en compte de l'utilisation des ressources *in situ*. La nécessité de se doter d'un cadre juridique international complet pour éviter la fragmentation et assurer une gouvernance cohérente a été soulignée.

54. Des intervenantes et intervenants ont noté que les acteurs du secteur privé avaient besoin d'un cadre juridique pour susciter la confiance dans leurs investissements et, à cet égard, le rôle des États dans la supervision des activités du secteur privé et dans le respect des principes internationaux a été souligné.

55. Il a été suggéré d'utiliser des dispositifs de partage des bénéfices, y compris des fonds internationaux, des dispositifs de partage des bénéfices scientifiques et une participation plus large aux missions. L'accent a été mis sur l'utilisation des ressources spatiales *in situ* plutôt que sur leur transport vers la Terre, en tenant compte de la faisabilité économique et technique de cette option.

56. Il est prévu que les activités relatives aux ressources spatiales se développent à grande échelle d'ici 10 à 20 ans, et elles dépendront essentiellement de la technologie, du financement et de la réglementation. L'accent a été mis sur la nécessité d'une sécurité juridique et de principes fondamentaux pour guider l'élaboration d'un cadre réglementaire complet.

57. Des intervenantes et intervenants ont procédé à un échange de vues sur la nature multidisciplinaire des activités relatives aux ressources spatiales, l'importance des cadres réglementaires et la nécessité d'une coopération internationale. La manière dont les avantages scientifiques des ressources spatiales pourraient accroître les connaissances scientifiques a également été débattue.

58. Au cours des débats, les participantes et participants ont souligné l'importance de trouver un équilibre entre les avancées technologiques, la viabilité économique et les mesures réglementaires. La participation active de multiples parties prenantes, y compris les États, le secteur privé et la société civile, était essentielle pour parvenir à un tel équilibre. La session s'est conclue par un appel à la poursuite des efforts de coopération et de collaboration entre les acteurs de l'espace pour faire progresser la gouvernance des ressources spatiales, ce qui garantirait des bénéfices pour l'ensemble de l'humanité.

E. Jeunesse et société civile

59. La dernière table ronde s'est concentrée sur le rôle des générations futures et de la société civile dans la gestion responsable et le développement durable des activités spatiales. Des participantes et participants ont souligné que les décisions prises par les dirigeantes et dirigeants actuels auraient un impact direct sur l'avenir, et qu'il était donc essentiel de tenir compte du point de vue des générations futures et de la société civile sur la construction d'un avenir durable.

60. L'importance d'inclure les jeunes et la société civile dans les dialogues sur l'avenir des activités spatiales a été soulignée. Il a été noté que la participation multipartite faisait partie intégrante de la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle les États Membres s'étaient engagés à stimuler les partenariats intersectoriels. Un multilatéralisme efficace exigeait des Nations Unies qu'elles s'adaptent aux défis mondiaux en adoptant des approches inclusives, comme cela était souligné dans le document « Notre programme commun ».

61. L'ouverture d'un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et la publication d'une note d'information sur la participation de la jeunesse confirmaient l'importance de celle-ci dans le processus du Sommet de l'avenir.

62. Les principales recommandations visaient notamment à faciliter la participation des acteurs commerciaux, de la société civile et d'autres parties prenantes aux processus intergouvernementaux liés à l'espace.

63. La session s'est terminée par un appel à l'action, dans lequel la nécessité d'une gouvernance efficace, d'un engagement multipartite et d'un investissement dans l'éducation et le renforcement des capacités a été soulignée. Les intervenantes et

intervenants ont souligné l'importance d'adopter une approche sans exclusive et collaborative pour assurer la durabilité des activités spatiales.

VI. Résumé des débats

64. Le Secrétaire général adjoint aux politiques a souligné qu'il était urgent de progresser dans le domaine de la gouvernance de l'espace, étant donné notamment que l'orbite terrestre basse était de plus en plus utilisée. Il a insisté sur la croissance exponentielle du nombre d'objets et d'acteurs spatiaux au cours de la dernière décennie, reconnaissant à la fois les opportunités et les risques que cela représentait, ainsi que sur le rôle vital des techniques spatiales pour faire progresser les objectifs de développement durable, notamment en facilitant et en soutenant la connectivité Internet, l'action climatique et la gestion des catastrophes. Il a toutefois remarqué que les risques, tels que les collisions accidentelles, et les incertitudes entourant l'utilisation des ressources spatiales ne cessaient de se multiplier. Il a également souligné qu'il relevait de notre responsabilité collective de veiller à ce que les structures de gouvernance évoluent parallèlement à la technologie, afin de garantir à l'avenir une utilisation sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique.

65. Le Secrétaire général adjoint aux politiques a salué les efforts continus des expertes et experts basés à Vienne qui élaboraient de nouveaux cadres de gouvernance et de nouvelles politiques depuis près de 10 ans, en se concentrant en particulier sur les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Il a fait référence aux récents débats sur des questions spatiales présentant un caractère urgent, telles que la gestion du trafic spatial et les cadres régissant une activité lunaire durable. Il a exhorté les parties concernées à se fixer des résultats ambitieux à la Conférence de Lisbonne et aux réunions intergouvernementales de Vienne, soulignant leur importance et celles des textes qui en seraient issus pour le prochain Sommet de l'avenir, à New York. Il a proposé l'organisation d'un sommet des Nations Unies sur l'espace afin de réunir toutes les parties prenantes et d'établir un cadre mondial pour la sécurité et la viabilité de l'espace, en faisant fond sur l'élan généré par le Sommet de l'avenir.

66. La représentante de l'Allemagne, en sa qualité de cofacilitatrice du Pacte pour l'avenir, a fait le point sur le processus du Sommet de l'avenir et souligné qu'il importait de parvenir à un résultat ambitieux et orienté vers l'action. Les contributions significatives des États Membres et de la société civile, qui témoignaient d'un engagement généralisé et d'une aspiration commune à un multilatéralisme solide, ont été mises en avant. Les étapes du processus de négociation, y compris la présentation des textes et la coordination ultérieure entre les groupes, ont été décrites. La représentante a encouragé la collaboration avec les groupes régionaux et thématiques dans le cadre de la préparation des documents relatifs à la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique qui seraient soumis à l'examen des prochaines réunions, afin de s'assurer qu'ils contiennent des termes ambitieux concernant la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique. La nécessité d'une gouvernance mondiale sans exclusive et équitable pour faire face à l'évolution du paysage des activités spatiales a été soulignée.

67. La représentante a souligné que la proposition tendant à établir un régime unifié visant à assurer la durabilité de l'espace était la manifestation du besoin urgent d'une gouvernance mondiale sans exclusive et équitable. Les domaines qu'un tel régime devrait couvrir, notamment la gestion du trafic spatial, l'élimination des débris spatiaux et les activités relatives aux ressources spatiales, ont été définis. L'accent a été mis sur la participation des parties prenantes concernées, telles que le secteur privé et la société civile, dans l'élaboration de cadres pour la gouvernance des activités spatiales. La représentante a exprimé sa gratitude pour la confiance et le soutien accordés au processus de négociation, soulignant que le Sommet de l'avenir offrirait une occasion unique d'aborder les questions relatives aux technologies émergentes et

de tenir les engagements pris dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-troisième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

68. La Conférence a permis de recueillir un large soutien en faveur de la Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique et de souligner la nécessité d'adopter une approche globale de la durabilité de l'espace. Des orateurs et oratrices ont présenté l'engagement de leur pays à l'égard de divers cadres internationaux et mis en avant la législation spatiale nationale et les investissements substantiels dans la recherche et le développement. Exprimant leur gratitude pour la Conférence, ils ont souligné leur attachement à l'exploration pacifique et à la gouvernance mondiale de l'espace extra-atmosphérique, faisant notamment part de leurs préoccupations concernant les affrontements militaires dans l'espace et les débris spatiaux.

69. Reconnaisant le rôle vital des techniques spatiales dans la réalisation des objectifs de développement durable et la lutte contre les changements climatiques, les représentantes et représentants des États Membres ont plaidé en faveur d'une collaboration internationale et ont constaté qu'il existait des défis à relever, tels que la présence des débris spatiaux. Les échanges ont porté sur les mesures visant à garantir une utilisation stable, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique, et la coopération internationale visant à prévenir les conflits et à promouvoir la sécurité et la durabilité a été préconisée. De nombreuses participantes et participants ont dit que les textes issus de la Conférence, en particulier la Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique, pourraient éclairer les débats qui seraient tenus à l'avenir au sein de l'ONU.

70. Les participantes et participants ont présenté des vues nuancées sur la gouvernance de l'espace, soulignant l'importance de relever des défis tels que la présence des débris spatiaux, la coordination du trafic spatial et l'utilisation des ressources spatiales. Ils ont également souligné l'importance de la coopération internationale et du renforcement des capacités. Insistant sur le droit international, les objectifs de développement durable, l'accès équitable à l'espace et la participation sans exclusive à la gouvernance de l'espace, les participantes et participants ont mis en évidence la nécessité d'adhérer au droit international et d'agir collectivement pour garantir une utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique.

71. Plusieurs représentantes et représentants d'États Membres ont soutenu avec conviction la Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique, soulignant qu'une approche globale et la mise en œuvre des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales étaient incontournables. Ils ont réaffirmé leur engagement en faveur des efforts entrepris dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

72. On a rappelé l'importance des utilisations pacifiques de l'espace et les participantes et participants ont exprimé leur soutien au Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Ils ont également fait part de leurs préoccupations concernant les affrontements militaires dans l'espace et les débris spatiaux, soulignant l'importance de maintenir un environnement spatial sûr et durable. Les efforts visant à assurer une utilisation stable, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique, y compris les initiatives sur la gestion du trafic spatial, la connaissance de la situation dans l'espace et les services en orbite, ont été débattus.

73. Le besoin de transparence et de coordination internationale pour prévenir les conflits et promouvoir la sécurité et la durabilité des activités spatiales a été mis en avant. La valeur d'une approche multipartite de la gouvernance de l'espace a été soulignée, et les débats ont porté sur des priorités telles que la gestion du trafic spatial, les débris spatiaux et les ressources spatiales. Les représentantes et représentants d'États Membres ont plaidé en faveur d'une gouvernance plus robuste dans le cadre de l'ONU et d'un soutien au Pacte pour l'avenir, espérant que les résultats de la conférence alimenteraient et inspireraient les débats au sein de l'Organisation.

74. L'importance de la participation de la jeunesse dans le secteur spatial et du renforcement des capacités en matière de droit de l'espace a été soulignée. Des représentantes et représentants d'États Membres ont réaffirmé l'engagement de leurs pays en faveur des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de la coopération internationale, soulignant la nécessité de mener des activités spatiales sans exclusive et fondées sur la coopération. Des problèmes tels que la présence des débris spatiaux, la gestion du trafic spatial et l'utilisation des ressources spatiales ont été reconnus, et la gestion responsable des activités spatiales, le renforcement des capacités et l'assistance technique pour les nations spatiales émergentes ont été préconisés.

75. Le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans la promotion de la coopération internationale en matière d'activités spatiales a été reconnu, et il a été demandé d'appuyer le Bureau des affaires spatiales et les efforts de renforcement des capacités en faveur des nations spatiales en développement. Des orateurs et oratrices se sont déclaré favorable à la coopération multilatérale et à l'intégration de nouvelles voix dans les discussions pertinentes en vue d'assurer l'utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique. La nécessité d'établir des cadres pour l'exploration, l'exploitation et l'utilisation durables des ressources spatiales a été soulignée.

76. Des représentantes et représentants d'États Membres ont plaidé en faveur de la coopération internationale et d'un accès équitable aux ressources spatiales. L'importance de relever des défis tels que la présence des débris spatiaux et le trafic spatial grâce à une collaboration internationale a été soulignée, et des remerciements ont été adressés au Gouvernement du Portugal et au Bureau des affaires spatiales qui avaient organisé la Conférence. La nécessité d'intégrer la durabilité de l'espace dans le contexte plus large de la gouvernance mondiale a été soulignée.

77. Des représentantes et représentants d'États Membres ont souligné que la durabilité de l'espace n'était pas seulement une question technique, mais aussi un défi politique et socioéconomique qui nécessitait des efforts internationaux cohérents et coordonnés. Il était essentiel de veiller à la durabilité de l'espace pour garantir la pérennité des avantages que les techniques spatiales apportaient à la société, notamment en matière de communication, de navigation, de prévisions météorologiques et de gestion des catastrophes. L'accent a été mis sur la protection de l'environnement spatial pour les générations futures, et le débat a renforcé la notion d'espace en tant que bien collectif mondial.

78. Les participantes et participants ont plaidé en faveur d'un comportement responsable dans l'espace et d'une bonne gestion des activités spatiales, soulignant combien il convenait d'éviter une course aux armements dans l'espace, susceptible de mettre en péril la paix et la sécurité internationales. Le rôle des technologies émergentes dans l'amélioration de la durabilité de l'espace a été un autre sujet d'intérêt. Les participantes et participants ont souligné le potentiel de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et des matériaux avancés pour améliorer le suivi des débris spatiaux et l'évitement des collisions, et pour accroître la longévité des biens spatiaux.

79. Les participantes et participants ont plaidé en faveur d'une augmentation des investissements dans la recherche et le développement afin de mettre ces technologies au service d'opérations spatiales durables. L'accent a été mis sur l'importance de l'éducation et de la sensibilisation du grand public dans la promotion de la durabilité de l'espace, y compris les projets éducatifs, destinés en particulier à la jeunesse, sur l'importance de l'espace et sur son influence sur la vie quotidienne. Les efforts visant à attirer la prochaine génération de scientifiques, d'ingénieurs et de décideurs politiques vers le domaine de l'espace par le biais de programmes éducatifs et d'activités de sensibilisation ont été mis en évidence.

80. Le rôle essentiel des cadres juridiques internationaux dans le soutien à la durabilité de l'espace a été examiné. Les représentantes et représentants d'États Membres ont appelé à l'élaboration de nouveaux instruments juridiques et au renforcement des instruments existants pour relever les nouveaux défis posés par la gouvernance de l'espace. Le droit international devrait fournir une base claire et stable pour l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique, en veillant à ce que les activités soient menées en toute sécurité, de manière responsable et dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité.

81. La Conférence s'est terminée par un appel à l'action en faveur d'une gouvernance efficace, d'un engagement multipartite et d'un investissement dans l'éducation et le renforcement des capacités. Les participantes et participants ont souligné l'importance de la collaboration internationale et de l'élaboration d'un régime mondial pour coordonner le trafic spatial et garantir l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique. La Conférence visait à contribuer à une compréhension commune de la durabilité de l'espace en tant que responsabilité partagée profitant à l'humanité toute entière.

VII. Conclusions

82. La Conférence ONU/Portugal sur la gestion et la viabilité des activités spatiales a été l'occasion de mettre en avant le rôle essentiel des techniques spatiales dans les services mondiaux et la nécessité d'une action collective mondiale pour un développement durable dans l'espace. La Conférence, soutenue par le leadership visionnaire du Secrétaire général, avait pour objet de favoriser des débats dynamiques, le partage de connaissances et le développement de stratégies collaboratives à l'appui d'activités spatiales durables. Point culminant des efforts entrepris depuis 2021, la Conférence a favorisé un dialogue multipartite entre les chercheurs, l'industrie, les agences, les décideurs politiques et la société civile.

83. La Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique, présentée pendant la Conférence, contenait un résumé des conclusions des colloques préparatoires et des débats tenus pendant la Conférence, qui visait à faire progresser la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique à l'appui du développement durable. L'accent a été mis sur la promotion de la coopération internationale, l'engagement de diverses parties prenantes et la garantie d'une gouvernance efficace de l'espace en vue d'assurer un environnement spatial durable pour tous. Au cours de la Conférence, l'importance de la normalisation des mécanismes d'échange d'informations, de la coordination entre les opérateurs et du rôle des organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre des lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales a été soulignée.

84. Les difficultés importantes liées à la gestion des débris spatiaux ont été mises en évidence et les discussions ont porté sur les types de débris spatiaux, leur élimination active, l'entretien en orbite et la réduction des débris. La surveillance et le suivi ont été identifiés comme incontournables pour une utilisation sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique. L'accent a été mis sur la nécessité d'un effort mondial aux fins du suivi des débris spatiaux, du renforcement des capacités internationales et de l'intégration des activités commerciales relatives à la connaissance de la situation de l'espace dans les efforts gouvernementaux. Les participantes et participants ont plaidé en faveur d'investissements dans les technologies de retrait actif des débris et d'entretien en orbite, et appelé à la mise en place d'un cadre réglementaire harmonisé pour la réduction et le retrait des débris.

85. Il a été noté que le délai dans lequel les activités relatives aux ressources spatiales pourraient devenir une réalité dépendrait des contraintes liées à la technologie, au financement et à la réglementation. L'absence de cadre international régissant l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales a été soulignée, et des appels ont été lancés en faveur de l'élaboration d'un cadre global intégrant des éléments contraignants et non contraignants. Les aspects technologiques

de l'extraction et de l'utilisation des ressources spatiales et la nécessité de poser un cadre juridique international pour assurer une gouvernance cohérente ont été examinés. Les participantes et participants ont débattu des mécanismes de partage des bénéfices, des questions relatives à la propriété et à la déconfliction, ainsi que du calendrier prévu pour l'émergence d'activités à grande échelle dans le domaine des ressources spatiales, en mettant l'accent sur la nécessité d'une sécurité juridique à court et à moyen terme et de principes juridiques fondamentaux susceptibles d'évoluer vers un cadre réglementaire plus complet.

86. L'importance de faire participer les jeunes et la société civile aux dialogues sur l'avenir des activités spatiales a été soulignée, et des recommandations ont été formulées en vue de faciliter la participation des acteurs commerciaux, de la société civile et d'autres parties prenantes dans les processus intergouvernementaux liés à l'espace. Par ailleurs, les participantes et participants ont lancé un appel à l'action en faveur d'une gouvernance efficace, d'un engagement multipartite et d'un investissement dans l'éducation et le renforcement des capacités.

87. La Conférence s'est conclue par l'expression d'un large soutien à la Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique, considérée comme une contribution potentiellement de premier plan aux débats qui se tiendraient pendant le Sommet de l'avenir et au Pacte pour l'avenir, et les participantes et participants ont souligné l'importance d'une approche globale de la durabilité de l'espace et du rôle crucial joué par toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. L'importance de la coopération internationale, du renforcement des capacités, du respect du droit international et de l'utilisation pacifique et durable de l'espace extra-atmosphérique a été réaffirmée par tous et toutes.

Annexe

Déclaration de Lisbonne sur l'espace extra-atmosphérique

Le texte de la présente déclaration a été établi par l'Agence spatiale portugaise dans le cadre de la Conférence sur la gestion et la viabilité des activités spatiales, qui s'est tenue les 14 et 15 mai 2024 et qui a été organisée conjointement avec le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les États Membres, les organisations de la société civile et de la jeunesse, le secteur d'activité et le monde universitaire ont contribué à sa rédaction. Il s'agit d'un résumé non consensuel des débats qui ont eu lieu pendant les manifestations préparatoires.

À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres ont demandé au Secrétaire général de présenter un rapport contenant des recommandations visant à relever les difficultés actuelles et à venir¹. Dans la déclaration faite à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements ont appelé à un multilatéralisme redynamisé et à une gouvernance mondiale renforcée pour les générations actuelles et futures.

En réponse à cette déclaration, le Secrétaire général a publié le rapport intitulé « Notre programme commun », qui comprend une section sur l'identification et la prise en compte des défis et des avantages de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'une autre sur la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique. Le troisième engagement, intitulé « Promouvoir la paix et prévenir les conflits », souligne l'importance du secteur spatial dans la vie quotidienne. Il préconise également l'organisation d'un « Sommet de l'avenir » multipartite de haut niveau qui permettrait de présenter des idées sur les modalités de gouvernance. Le Sommet serait précédé de manifestations et de consultations préparatoires afin, entre autres, de parvenir à un accord politique de haut niveau sur l'utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique, de progresser vers un régime mondial de coordination du trafic spatial et de convenir de principes pour la gouvernance future des activités spatiales.

L'initiative s'appuie sur la résolution [76/3](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Le programme "Espace 2030" : l'espace comme moteur du développement durable », adoptée le 25 octobre 2021. Dans cette résolution, l'Assemblée a reconnu les effets positifs des activités spatiales sur la vie sur Terre et souligné que les outils spatiaux étaient très utiles pour le développement durable, notamment en fournissant des données essentielles pour les indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et des engagements pris par les États parties à l'Accord de Paris.

Le 29 mai 2023, le Secrétaire général a publié la note d'orientation 7, intitulée « Pour l'humanité toute entière – l'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique », dans laquelle il a souligné la nécessité de comprendre et de relever les nouveaux défis posés à la sécurité et à la durabilité de l'espace extra-atmosphérique et mis l'accent sur la nécessité, pour la communauté internationale, d'apporter une réponse agile et multipartite. La note d'orientation identifie les débris spatiaux, la gestion du trafic spatial et les activités relatives aux ressources spatiales comme les défis les plus urgents en matière de durabilité spatiale.

La Conférence ONU/Portugal sur la gestion et la durabilité des activités spatiales a permis aux États Membres, au secteur privé et à la société civile de contribuer activement au processus et aux préparatifs du Sommet de l'avenir en leur proposant une instance propice au dialogue sur ces questions vitales.

¹ Résolution [75/1](#) de l'Assemblée générale.

La Conférence et ses deux manifestations préparatoires tenues en ligne avaient pour objectif de débattre de ces difficultés et de favoriser la collaboration entre les diverses parties prenantes impliquées dans les activités spatiales, ainsi que de recueillir des informations précieuses auprès du monde universitaire, du secteur spatial, des décisionnaires politiques et des États Membres.

Le présent document fait fond sur les débats approfondis, ouverts et libres qui ont eu lieu pendant la Conférence et ses manifestations préparatoires, comme cela a été indiqué aux sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans les documents A/AC.105/C.1/2024/CRP.34 et A/AC.105/C.2/2024/CRP.33.

De nombreuses participantes et participants à la Conférence de Lisbonne ont souligné qu'il importait de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique reste un domaine sûr, durable et sans exclusive pour les générations à venir et, s'appuyant sur les dialogues transparents et multipartites organisés par le Gouvernement du Portugal et le Bureau des affaires spatiales, la présente déclaration reconnaît ce qui suit :

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités restent les principales instances au sein desquelles il est possible de débattre des défis actuels et nouveaux en matière d'utilisation sûre et durable de l'espace et de parvenir à un consensus sur une coopération internationale efficace et pratique en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique susceptible de déboucher sur des régimes de gouvernance internationalement reconnus, en particulier des régimes concernant les débris spatiaux, la coordination du trafic spatial et les ressources spatiales, y compris par l'élaboration de principes et de lignes directrices volontaires et non juridiquement contraignants ;

2. Il est particulièrement important de favoriser le déploiement d'efforts multilatéraux à l'appui de l'utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique et tout aussi nécessaire de mettre en place une coopération gouvernementale et multipartite afin d'établir des orientations encourageant des activités spatiales durables ;

3. Il faudrait tirer parti des avantages présentés par une participation multipartite multisectorielle et active en ce qui concerne l'élaboration de normes, de règles et de principes applicables aux activités spatiales à l'appui d'une approche globale de la gouvernance de l'espace, par exemple dans le cadre d'une plateforme dédiée dépendant du Comité ;

4. Il est nécessaire d'assurer une coordination internationale favorisant la transparence, la clarté et la cohérence des politiques et réglementations applicables entre les différentes instances et initiatives existantes, afin de prendre efficacement en compte la sécurité et la viabilité des activités spatiales au sens large et de les promouvoir d'une manière que les opérateurs spatiaux, tant publics que privés, peuvent respecter ;

5. Il est important d'élargir et de renforcer la participation des jeunes aux activités spatiales qui se tiennent sur le plan national et international et aux processus de prise de décision menés par l'Organisation des Nations Unies, par des voies spécifiques qui prennent en compte le point de vue des jeunes, ainsi que par des dialogues intergénérationnels, l'objectif étant de préserver l'exploration et l'utilisation durables et pacifiques de l'espace pour les générations à venir ;

6. Le Sommet de l'avenir et le Pacte pour l'avenir sont des initiatives essentielles pour favoriser une plus grande coopération et une plus grande coordination s'agissant de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris pour mettre en avant le rôle du Bureau des affaires spatiales dans ces initiatives et dans les mesures de renforcement des capacités destinées aux nations spatiales émergentes.

Lisbonne, le 15 mai 2024
